



## Déclaration liminaire du SNUipp/FSU86 CAPD DU 19 MARS 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Depuis les événements de janvier, la ministre multiplie les interventions et les effets d'annonce : numérique, laïcité, valeurs de la République, harcèlement, développement durable, évaluation,... Un véritable rideau de fumée médiatique pour masquer les difficultés quotidiennes de l'école et de ses enseignants : pas assez de moyens pour alléger les effectifs, pour abonder le remplacement, pour reconstituer les RASED décimés, pour la formation continue des enseignants, le PDMQDC, l'accueil des moins de 3 ans ...

**Ce manque de moyens au sein pourtant du ministère prioritaire qu'est l'éducation nationale, trouve en cette CAPD toute son illustration.**

### Liste d'aptitude professeur des écoles

Comme l'année dernière, la dotation ministérielle est insuffisante pour résorber une situation qui qui aurait dû être réglée en 2007 et qui ne cesse de perdurer année après année. Notre ministère est incapable de donner une réponse positive à ces 6 collègues instituteurs, alors que pour certains la date de la retraite approche. Nous vous demandons évidemment, monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le ministère soit sollicité pour régulariser cette situation à savoir permettre à tous les collègues instituteurs d'accéder à la liste d'aptitude professeur des écoles.

### Départ en formation CAPA SH

Cette année, il n'y aurait que 6 départs en CAPA-SH, soit 2 de moins que l'année dernière et donc une baisse de 25 %.

Quand on sait que plus de 50 postes (en comptant les brigades ASH) ne sont pas couverts par des personnels spécialisés et que les besoins sont croissants en terme de prise en charge, que ce soit en classe comme pour les CLIS ou en Itep par exemple, ce chiffre est particulièrement attristant. Nous ne comprenons pas le changement effectué concernant le nombre initial de 8 départs en CAPA SH, qui n'était basé que sur la reconduction minimale de l'année dernière.

Nous dénonçons le fait qu'il n'y ait eu aucune concertation avec les représentants des personnels sur le nombre de départs en stage et le choix des options. Nous rappelons que cette question aurait dû être traitée en amont en CT et nous demandons comme chaque année et comme le prévoient les textes, que celle-ci soit abordée l'année prochaine. Vous nous aviez dit l'an dernier qu'un bilan serait fait et communiqué, nous ne l'avons pas eu.

Notre seule satisfaction est de voir que l'engagement du gouvernement d'augmenter les départs en formation pour réalimenter les Rased se réalise enfin cette année avec 1 départ en E, 1 en G et un appel à candidature pour le DEPS. Malheureusement à ce rythme là, l'administration n'arrivera pas à ré-alimenter des Réseaux décimés avec l'ancien gouvernement.

Comme nous l'avons déjà réclamé au sein de cette CAPD, mais aussi dans le collectif Rased de la Vienne, notre département doit envoyer des personnels en formation, si l'on prend en compte les futurs départs à la retraite, pour ne pas se retrouver en pénurie de personnels qualifiés pour aider les élèves en difficulté.

A quand un réel bilan des postes spécialisés non pourvus ? Du nombre de départs en formation à proposer ? Intégrer les élèves, oui, mais dans des conditions décentes pour l'élève, son enseignant-e et ses camarades nous semble tout aussi important !

### **Congés de formation professionnelle**

La CAPD va examiner les départs en congé de formation professionnelle. Malgré une baisse des demandes des collègues, la dotation attribuée est insuffisante. Les possibilités de départs pour nos collègues sont donc réduites.

A l'heure où les carrières s'allongent, où le besoin d'évoluer dans son métier est primordial, il est donc impératif d'augmenter le volume de départs proposé.

A l'heure où la mobilité devient un enjeu important, seul le « congé mobilité » permettrait de répondre à des collègues qui souhaitent changer de métier.

### **Postes adaptés**

De trop nombreux personnels, en difficulté durable ou passagère, ne peuvent bénéficier de poste adapté ou d'un reclassement, faute de moyens budgétaires consacrés à ces dispositifs. Le SNUipp-FSU demande que les postes adaptés ne soient pas contingentés mais soient augmentés à hauteur des besoins. Toutes les possibilités de reclassement doivent être étudiées, avec les mesures d'accompagnement et de formation nécessaire...

De même, un allègement de service doit pouvoir être proposé à ces personnels qui, pour certains, n'ont d'autres solutions que de demander un temps partiel. Il n'est pas admissible que la santé physique ou psychique des personnels subisse les conséquences de l'insuffisance et de l'inadaptation des moyens.

Aucun enseignant non retenu dans le cadre des postes adaptés ne doit se retrouver sans solution à la rentrée prochaine.

### **Renonce de poste**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous demandons que l'ensemble des demandes reçoive une réponse positive. Il en va de l'intérêt des collègues, des élèves, des équipes et de l'administration. Nous pouvons noter que certaines écoles, au regard de la difficulté de l'exercice au quotidien, reviennent régulièrement. Nous pensons notamment à l'école de Poitiers Micromégas, qui est le symbole par son exclusion annoncée, de la mauvaise construction de la réforme de l'éducation prioritaire. A l'heure où le recteur doit annoncer les écoles relevant des REP, nous ne pouvons qu'espérer que pour cette école, comme pour d'autres dites « école orpheline » que nous avons défendu en groupe de travail, une solution puisse être trouvée pour permettre à nos collègues de faire fonctionner un service public de qualité.

De plus, nous constatons qu'il y a de nombreux collègues en difficulté, nous souhaiterions, comme le SNUipp l'a demandé lors du groupe de travail en décembre, que le groupe « enseignant en difficulté » soit réactivé.

### **Concernant les permutations informatisées,**

La très légère amélioration constatée nationalement l'an passé ne se confirme absolument pas puisque les résultats donnent un taux de satisfaction de 21,67% cette année contre 23.09% en 2014. 3 539 personnes ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux, sur 16 330 candidats. Ces résultats restent très en deçà de ceux enregistrés avant 2011. Le ministère l'a d'ailleurs reconnu lors du groupe de 17 mars.

**Pour la Vienne, 24 sur 56 collègues de notre département ont obtenu satisfaction soit 43%** donc un taux meilleur qu'en 2014 (36.53%) et 2012 (38.80%) mais largement inférieur à 2013 (46.94%) et 2011 (56.34%). Sur les 17 collègues demandant une mutation pour rapprochement de conjoint, 12 seulement ont obtenu satisfaction.

Nous nous étonnons des résultats de ces permutations : 16 entrées pour 24 départs alors que nous avons eu de grandes difficultés en ce début d'année à intégrer des collègues en ineat et que nous étions déficitaires. Nous vous demandons donc d'examiner avant la fin de l'année scolaire toutes les demandes d'ineat y compris celles des stagiaires même s'ils ne sont pas prioritaires.

Enfin, nous ne pouvons pas conclure sans une dernière illustration de ces insuffisances de moyens, sans évoquer la perte de traitement que subissent les collègues qui vont être en charge de la coordination pédagogique d'unités d'enseignement à la rentrée 2015. Il s'agit d'une perte, non négligeable de -200 à -300 € par mois pour effectuer les mêmes missions. Ces personnels le vivent comme une injustice, comme un manque de respect, à la fois vis à vis d'eux mais également du travail qu'ils ont accompli ces dernières années. Le SNUipp a interpellé la ministre sur ce sujet par un courrier daté du 5 mars et nous vous demandons Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de pouvoir faire remonter cette situation ubuesque.